PRÉFÈTE
DE LA
CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Environnement et Urbanisme

AVIS COMPLÉMENTAIRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

pour la construction d'un parc éolien sur la commune de Verdonnet

Le public est informé de l'organisation d'une permanence supplémentaire dans la commune de Arrans tel qu'indiqué ci-dessous dans le cadre de la consultation du public d'une durée de 3 mois du 20 août 2026 au 25 novembre 2026 portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société CENTRALE ÉOLIENNE DE LA CRAIE SAS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la commune de Verdonnet (création de 4 éoliennes et de deux postes de livraison).

Cette permanence supplémentaire a été décidée par arrêté préfectoral n° 1659 du 09 octobre 2026 modifiant l'arrêté n°1183 portant ouverture de ladite consultation.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

La commission d'enquête assurera 6 permanences, selon le calendrier suivant :

- Jeudi 20 août 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Verdonnet
- Lundi 14 septembre 2026 de 10h00 à 13h00 en mairie de Planay
- Samedi 17 octobre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Savoisy
- Mardi 03 novembre 2026 de 09h00 à 12h00 en mairie de Arrans
- Mardi 03 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Ravières
- Mercredi 25 novembre 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Verdonnet

Fait à Dijon le 09 octobre 2026
La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
le Secrétaire général
SIGNÉ
Denis BRUEL